

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Franck DUHOUX, maire.

Présents : BOURGEOIS Brigitte, CHECCHI Patrick, COLLIER Gilles, DEVITRY Christelle, DUHOUX Franck, FABRE Franck, HENRY Etienne, PAPERIN Jean-Claude

Représentés : BICHOTTE Adeline par DEVITRY Christelle

Absents : BIENAIME Aline, GALAN Roger

Secrétaire : Madame DEVITRY Christelle

Annulation de la délibération 2019-27 « stationnement rue de Rabamont »

Monsieur le maire présente au Conseil municipal un courrier reçu en mairie émanant de la Préfecture suite à la délibération du 12 juillet 2019 relative au stationnement sur la parcelle D135 rue de Rabamont.

En effet, celui-ci nous informe que l'espace public est à la disposition de tous et lorsqu'elle est autorisée, son occupation privative donne lieu au paiement d'une redevance.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas fixer de redevance, et donc de retirer la délibération n°2019_27 du 12 juillet 2019.

Assurance statutaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1/ **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec YVELIN/CNP ;

2/ **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023, dans les conditions suivantes :

Type d'agents	Risques assurés	Franchise maladie ordinaire	Taux
CNRACL	Tous les risques	10 jours	4.85 pour 10 jours
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1.01 pour 10 jours

3/ Prend acte **que les frais engagés par le Centre de Gestion pour le compte de notre collectivité, feront l'objet d'un remboursement au Centre de Gestion de la Haute-Marne prévu dans la convention jointe,**

Et à cette fin,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir avec le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe.

Prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois avant la date anniversaire.

Affouages 2019/2020

Dans le cadre d'aménagement forestier, les parcelles n°11.3 et 12 doivent être exploitées en affouages pour l'année 2019/2020.

L'exploitation de la parcelle 11.3 consistera en la coupe de 93 arbres et de 426 perches et brins.

La parcelle 12 pour sa part fera l'objet d'une régénération.

Le montant de la part d'affouage est unanimement fixé à 40 euros.

Les inscriptions en mairie s'effectueront du lundi 2 décembre au jeudi 19 décembre 2019 inclus aux heures de permanence.

Chèques cadeau du personnel

Monsieur le maire propose au conseil de distribuer aux employés, comme l'an passé, des chèques cadeaux émis par l'UCIA dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe et définit trois tranches en fonction de la durée hebdomadaire de travail des agents:

- Inférieure à 12 heures: 30 euros
- De 12.50 heures à 24 heures: 60 euros
- Au-delà de 24 heures: 100 euros.

Pour les agents partis en cours d'année, et ayant travaillé dans la commune au moins 8 mois pendant l'année en cours, des chèques seront remis selon les conditions ci-dessus, et au prorata du temps passé au sein de la commune au cours de l'année civile.

Monsieur le maire est chargé de passer commande des chèques et de les distribuer aux agents concernés.

Questions diverses

-Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à ce jour l'agence Century 21 a effectué 3 visites du logement sis 41, rue maréchal Leclerc. Aucune suite favorable à l'achat de ce bien.

-Monsieur le maire fait un point sur le dossier concernant les eaux de ruissellement qui ont engendré deux déclarations de catastrophe naturelle sur la commune. La CC3F apporte un appui administratif, et le Conseil Départemental son appui technique (réunion sur le terrain le 19 juin 2019) sur ce dossier pour les communes concernées: Bricon, Orges et Cirfontaines-en-Azois. A ce titre, une étude sera nécessaire sur ces trois communes d'un montant estimatif de 240 000 euros, et subventionnée à hauteur de 80 %. Le reste à charge étant de la responsabilité des communes concernées. Le cahier des charges est en phase de réalisation par le Conseil départemental. Monsieur le maire rappelle que, pour obtenir des subventions sur les travaux, ceux-ci doivent bénéficier obligatoirement d'une étude au préalable.

-Monsieur le maire communique à chaque conseiller le rapport d'analyse des offres suite au marché de recrutement d'un bureau d'études pour les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement sur les domaines public et privé. Le choix du bureau d'études se fera lors d'un prochain conseil municipal.

-Monsieur le maire fixe avec le conseil municipal une réunion de travail concernant le PLUi, et plus particulièrement les OAP (Opérations d'Aménagement Programmées). Celle-ci est fixée le lundi 9 décembre à 18h30 en mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.